



# 1. Directives pour les contributions 1418coach du Centre de compétences pour le sport du canton de Berne

## 1.1 Critères d'exigence et d'exclusion

- Seuls les 1418coachs ayant une reconnaissance valable de 1418coach auront droit à une contribution financière.
- Seules les activités des groupes d'utilisateurs 1 et 2 qui se déroulent dans le cadre de J+S, qui remplissent les conditions applicables de J+S et qui ont lieu dans le cadre d'un cours J+S déclenchant des subventions sont éligibles aux contributions financières.
- Les activités éligibles comprennent les entraînements, les compétitions et les camps d'entraînement. Il n'y a pas de minimum requis pour le nombre d'activités.
- Dans une activité (entraînement, compétition, jour de camp), un maximum de deux 1418coachs par moniteur/monitrice J+S auront droit aux contributions financières.
- Un maximum de deux activités par 1418coach est payé par jour.
- Si un/e 1418coach participe à une activité J+S (entraînement, compétition, jour de camp), cela ne permet pas de recevoir une contribution financière 1418coach pour la même activité.
- Il n'y a aucun droit légal au paiement des contributions financières de 1418coach.

## 1.2 Validité de la reconnaissance 1418coach

- La reconnaissance de 1418coach est indépendante du type de sport. Un/e 1418coach reconnu/e peut être engagé/e dans les groupes d'utilisateurs 1 et 2 dans toutes les disciplines sportives, et dans toutes les tranches d'âge, en tenant compte des exigences propres au sport.
- La reconnaissance 1418coach s'obtient en participant au weekend 1418coach et est indemnisable directement après la participation au week-end.
- La reconnaissance 1418coach s'obtient en participant au weekend 1418coach et expire le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le/la 1418coach atteint l'âge de 18 ans. Si le/la 1418coach obtient avant cette date une reconnaissance J+S dans la discipline sportive, la reconnaissance de 1418coach expire dès le début de la validité de cette reconnaissance J+S. L'entrée dans la banque des données J+S (BDNS) fait foi.
- La reconnaissance 1418coach n'a aucune influence sur le système de formation J+S. Les futurs cours de formation J+S doivent être suivis dans leur intégralité.

## 1.3 Enregistrement de l'engagement 1418coach

- L'engagement d'un/e 1418coach dans les activités J+S (entraînements, compétitions, camps d'entraînement) est enregistré via le contrôle de présence du cours J+S concerné. Pour ce faire, le/la 1418coach est ajouté/e au cours J+S dans la BDNS en tant qu'assistant/e et sa présence est saisie. Le/la 1418coach apparaît dans le contrôle de présence dans la SPORTdb avec le statut d'aide-moniteur.
- Après la fin du cours J+S, une demande d'indemnisation doit être soumise au Centre de compétences pour le sport via un formulaire en ligne dans les 30 jours suivant la fin de l'offre.

## 1.4 Montant de la subvention et paiement

- Montant de la contribution financière pour un engagement 1418coach :

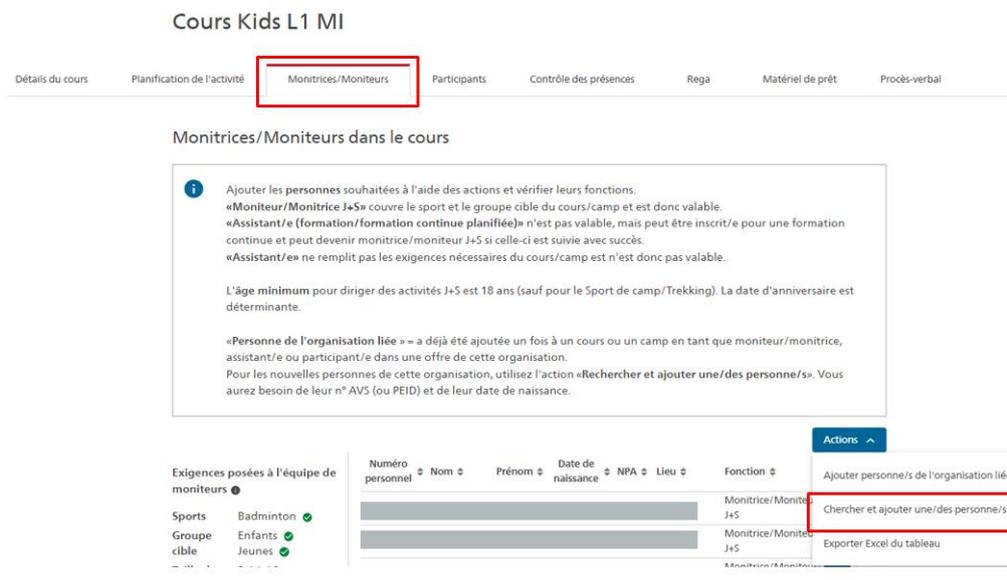
- CHF 5.- par entraînement et/ou par compétition
- CHF 10.- par jour de camp d'entraînement
- Le versement des contributions financières 1418coach sera effectué séparément sur le compte de l'organisation enregistrée dans la BDNS et ceci après la fin de l'offre J+S et après le versement des subventions J+S.
- Pour chaque offre, le/la coach J+S reçoit un aperçu des contributions 1418coach.

## 2. Guide pour les coachs J+S

### 2.1 Saisie dans le contrôle des présences (CdP)

- Le/la 1418coach est enregistré/e comme « assistant/e » dans le CdP de la BDNS pour chacun des cours J+S dans lesquels il/elle est intervenu/e au moins une fois en tant que 1418coach (figure 1).
- Les 1418coachs apparaissent dans le CdP avec le statut assistant/e et ne dispose d'AUCUN droit (figure 2).
- La présence du 1418coach pendant les cours J+S est saisie correctement dans le CdP.
- Lors d'une activité (entraînement, compétition, jour de camp), deux 1418coachs par moniteur/monitrice J+S requis peuvent intervenir au maximum.
- Si le/la 1418coach est également participant/e dans une activité J+S (entraînement, compétition, jour de camp), il/elle ne peut pas être annoncé/e dans la même activité en tant qu'assistant/e.

Figure1: ajouter les 1418coachs comme assistant/e



Cours Kids L1 MI

Détails du cours | Planification de l'activité | **Monitrices/Moniteurs** | Participants | Contrôle des présences | Rega | Matériel de prêt | Procès-verbal

Monitrices/Moniteurs dans le cours

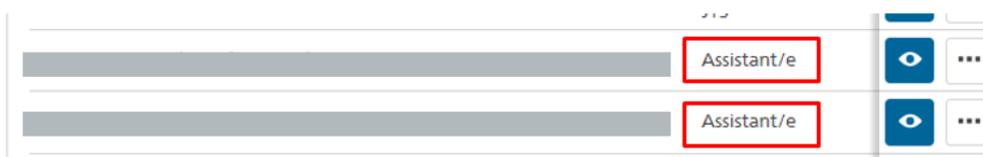
**i** Ajouter les personnes souhaitées à l'aide des actions et vérifier leurs fonctions.  
«Moniteur/Monitrice J+S» couvre le sport et le groupe cible du cours/camp et est donc valable.  
«Assistant/e (formation/formation continue planifiée)» n'est pas valable, mais peut être inscrit/e pour une formation continue et peut devenir monitrice/moniteur J+S si celle-ci est suivie avec succès.  
«Assistant/e» ne remplit pas les exigences nécessaires du cours/camp est n'est donc pas valable.

L'âge minimum pour diriger des activités J+S est 18 ans (sauf pour le Sport de camp/Trekking). La date d'anniversaire est déterminante.

«Personne de l'organisation liée» = a déjà été ajoutée un fois à un cours ou un camp en tant que moniteur/monitrice, assistant/e ou participant/e dans une offre de cette organisation.  
Pour les nouvelles personnes de cette organisation, utilisez l'action «Rechercher et ajouter une/des personne/s». Vous aurez besoin de leur n° AVS (ou PEID) et de leur date de naissance.

| Exigences posées à l'équipe de moniteurs | Numéro personnel | Nom | Prénom | Date de naissance | NPA | Lieu | Fonction               | Actions                                   |
|--|------------------|-----|--------|-------------------|-----|------|------------------------|---|
| Sports: Badminton ✓                      |                  |     |        |                   |     |      | Monitrice/Moniteur J+S | Ajouter personne/s de l'organisation liée |
| Groupe cible: Enfants ✓                  |                  |     |        |                   |     |      | Monitrice/Moniteur J+S | Chercher et ajouter une/des personne/s    |
| Jeunes ✓                                 |                  |     |        |                   |     |      | Monitrice/Moniteur J+S | Exporter Excel du tableau                 |

Figure 2: statut assistant/e



|  |             |   |   |
|--|-------------|---|---|
|  | Assistant/e | 👁 | ⋮ |
|  | Assistant/e | 👁 | ⋮ |

## 2.2 Versement

- Dans les 30 jours suivants la clôture de l'offre sur la BDNS, le/la coach J+S transmet le nombre d'engagement au moyen du **formulaire en ligne** au Centre de compétences pour le sport.
- Les subventions 1418coach seront versées seulement si le cours bénéficie des subventions J+S.
- Ces subventions 1418coach s'effectuent séparément et ultérieurement aux subventions J+S, comme elles proviennent du canton.
- Après la clôture de l'offre J+S, cela peut durer jusqu'à 3 mois avant que les subventions 1418coach ne soient versées sur le compte de l'association.
- Les subventions 1418coach seront versées sur le même compte que les subventions J+S.
- Dans l'esprit de valoriser l'engagement des jeunes, les contributions 1418coach devraient être utilisés pour l'indemnisation des 1418coachs.
- Les 1418coachs des autres cantons qui sont engagés dans des clubs du canton de Berne doivent être annoncés au Centre de compétences pour le sport avant la clôture de l'offre, afin qu'ils puissent être pris en compte dans le système de paiement.